

Annonces Macron

Un miroir aux alouettes : la soi-disant augmentation du Smic de 100 € par mois

IL N'Y A PAS D'AUGMENTATION DU SMIC AU-DELÀ DU MINIMUM LÉGAL

Emmanuel Macron et ses ministres n'ont pas dévié de leur orientation : il n'y aura pas de « coup de pouce » à la revalorisation du Smic. Ce dernier sera revalorisé au 1^{er} janvier du montant de l'inflation, soit 1,8 %, comme la loi l'impose. Il en résultera une augmentation de 25 € bruts par mois : de 1 498 € bruts mensuels à 1 523 € bruts (soit un peu plus de 1 200 € nets par mois au premier janvier 2019) pour un salarié travaillant 35 heures par semaine.

UNE ANTICIPATION DE LA REVALORISATION DE LA PRIME D'ACTIVITÉ QUI ÉTAIT DÉJÀ PROGRAMMÉE

L'annonce de la revalorisation du Smic de 100 € par mois est donc une arnaque. En réalité, cette augmentation est calculée en moyenne, pour un salarié à temps complet qui cumulerait Smic et prime d'activité. Dans son calcul, le gouvernement additionne la baisse des cotisations salariales assurance-chômage intervenue au 1^{er} octobre dernier, la revalorisation de la prime d'activité, intervenue en octobre également, et l'anticipation des revalorisations annuelles, de 20 € également, de ladite prime d'activité déjà programmées de 2019 à 2021.

LA PRIME D'ACTIVITÉ, CE N'EST PAS DU SALAIRE, ET TOUS LES SALARIÉS AU SMIC N'EN BÉNÉFICIENT PAS

La prime d'activité, ce n'est pas du salaire. C'est une prestation sociale financée par le budget de l'État (donc par l'impôt) et versée par les caisses d'allocations familiales. Elle n'est donc pas prise en compte dans le calcul de la retraite.

Elle est attribuée sous conditions de ressources et tient compte de l'ensemble des ressources du ménage (notamment celles du conjoint). Par exemple, pour bénéficier de la prime d'activité, le

revenu total du foyer du smicard ne peut dépasser 2 900 € par mois pour un couple dont les 2 conjoints travaillent et qui a un enfant. Enfin, il faut la demander (seuls 80 % de ceux qui y ont droit en font effectivement la demande), et les revenus sont contrôlés tous les 3 mois.

Par conséquent, il est totalement fallacieux de prétendre que tous les salariés au Smic seront augmentés de 100 € par mois.

LA CGT PROPOSE D'AUTRES SOLUTIONS : UN SMIC BRUT À 1 800 € DÈS MAINTENANT

Une revalorisation immédiate du Smic brut de 300 € est une impérieuse nécessité.

Une étude récente de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale a établi que pour qu'une personne puisse vivre de manière digne, en faisant face à tous ses besoins élémentaires et en ayant aussi un accès à la culture et à la santé, il lui fallait 1 400 € de pouvoir d'achat par mois.

Ceux qui s'opposent à la revalorisation du Smic arguent de son impact négatif sur la compétitivité sous prétexte que « le coût du travail » serait trop élevé. Cela ne correspond pas à la réalité : le vrai problème de l'économie française tient à un coût du capital trop élevé, c'est-à-dire à une rémunération des actionnaires (distribution de dividendes en premier lieu), qui se fait au détriment de l'investissement, des créations d'emplois et du développement de la qualification des salariés.

En réalité, l'une des vraies faiblesses structurelles de l'économie française tient plutôt à la faiblesse de la rémunération de très nombreux salariés et à l'importance de la précarité (multiplication des contrats à durée déterminée, intérim, temps partiel contraint). Cela se traduit notamment par la faiblesse de la consommation des ménages qui n'ont plus rien à dépenser une fois qu'ils ont fait face à leurs dépenses contraintes (logement, alimentation, dépenses de chauffage, essence...).

C'est pourquoi une revalorisation massive des salaires est indispensable, ce qui passe d'abord par une vraie augmentation du Smic.